

SYNDICAT
DES EAUX
DU SUD EST DU LOT

Délibération 2025/09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Place de la Mairie
46 260 VARAIRE

Nombre de délégués votants : 35

Présents (19) : Mmes et MM AILLET Jean-Marie, AYMARD Marcel, CAMMAS Francis, CONTE Christian, COUPY Daniel, CUBAYNES Jean-Claude, DELLER Martine, DUBOIS Gérard (suppléant ORTALO-MAGNE André), FIGEAC Francis, FOLICHON Michèle, GENET Mylène, HAUVETTE Alix, ISSALY Jacques, MENOUX

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq à 14 heures, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Escamps sous la présidence de Monsieur Didier PECH.

Ludovic, MORICE Pierre, NODARI Sébastien, PECH Didier, ROUET Jacques (suppléant ESTIVAL René), VALETTE Roselyne.

Absents représentés (1) : Monsieur GROUWET Pascal donne pouvoir à Madame DELLER.

Absents excusés (10) : Mmes et MM ALIBERT-SENS Charles-Louis, COURDESSE Pascal, CUBAYNES Christian, DECREMPS Frédéric, DENOU Jérôme, GOURGOU Jean-Pierre, MAROT Michel, MASSY Christian, MONTAGNE Yannick, TRAVERSAC David.

Absents (5) : Mme et MM. HEBRARD Laurent, NOUVIALE Arnaud, TARDY Michel, VIDAL Jean-Claude, WAGNER Marie-France.

Monsieur Francis FIGEAC est désigné en tant que secrétaire de séance.

**Objet : Approbation du Compte de Gestion 2024 dressé par le comptable – Budget
EAU POTABLE**

Le Comité Syndical :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024, par le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme au registre.**

A Escamps, le 24 mars 2025

Le Président



Didier PECH



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 27 MARS 2025

Publié ou notifié le 27 MARS 2025

Le Président

